

**6. Offre d'aide**

Le surveillant doit montrer à l'employé qu'il est déterminé à l'aider. Il doit aussi lui faire clairement comprendre que son comportement met sa carrière en péril et qu'il faut remédier à cette situation.

**7. Ne jamais "protéger" l'employé**

Ne pas prétexter l'amitié ou la sympathie pour excuser le piètre rendement d'un employé. De bonnes intentions de ce genre finissent presque toujours par causer de plus grands problèmes à tous les intéressés puisqu'elles retardent le véritable remède. Bien se rappeler que l'alcoolisme est une maladie qui, si on ne la traite pas, n'ira qu'en s'aggravant.

**8. Caractère confidentiel**

Tous les renseignements que l'employé donne au surveillant doivent être considérés à titre strictement confidentiel (voir la partie consacrée à cette question).